

Affaires Juridiques
mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°26028 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Le Procès d'une Vie »

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n° 26028 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/113	MARILU PRODUCTION 75011 Paris	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Le Procès d'une Vie »	10 022,50 €TTC

Article 2 : de signer le marché mentionné à l'article 1 pour 1 représentation le vendredi 5 février 2027 à 20h au Centre Cyrano à Sannois.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026
SANNOIS, le 08 septembre 2026

Laetitia MARTIN

Conseillère municipale
Déléguée à la Commande Publique



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 16 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260908 - DC2026-113-02

Publiée le 17 septembre 2026